L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX—No. 73 RUE ST. CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 28 FEVRIER.

# FEUILLETON.

## LA GUEULE D'ENFER.

PAR MME LEONTINE ROUSSEAU.

IV

La soirée était déjà avancée lorsque Mme de Mardor voulut bien une seconde fois affirmer sa puissance.

Elle était assise sur un siège très bas et près du feu; Robert était accoudé au dossier de son fauteuil.

—N'êtes-vous pas fatiguée de travailler? demanda-t-elle à Andrée, qui n'avait pas quitté sa broderie depuis qu'elle était rentrée au salon.

—Non, répondit-elle, du tout.

—Voudriez-vous nous jouer quelque chose?...ou plutôt, je vais jouer moi-même, si vous me permettez de me servir de votre piano en attendant que le mien soit arrivé.

Parlant ainsi, elle se levait quand ses yeux s'arrêtèrent sur Maph couché à terre:

—Quel joli chien! reprit-elle, l'éveillant d'un léger coup de pied.

Maph protesta par un sourd grognement contre le coup de pied, et en même temps remua la queue pour remercier de compliments.

—Quel mauvais caractère il a, dit-elle, enfonçant le bout de sa bottine dans le flanc de la pauvre bête.

—Mais non, Maph n'a pas un mauvais caractère, répliqua Andrée.

A ce moment, le chien aboya, s'élevant ainsi contre le jugement porté sur lui par Mme de Mardor. Chassé du cousin sur lequel il avait l'habitude de passer la soirée, frappé par une étrangère, c'était plus que Maph n'en pouvait supporter; aussi comme cette première avançait son pied pour aller au piano, il le saisit avec un aboiement de colère.

La jeune femme se baissa prestement, mais sans que son mari eût eu le temps d'intervenir; elle avait saisi le pauvre animal à la gorge et le soulevait d'une main avec une force contre laquelle il se débattait en vain. Andrée indignée poussa un cri; alors Irène ouvrit sa petite main et le chien se sauva haletant.

—Connaissez-vous cette force à Mme de Mardor, Robert? dit Andrée au moment où Irène, sans paraître éprouver la moindre agitation, préludait déjà à une mélodie angélique; en vérité, il aurait pu vous mordre, car vous l'avez mis dans une colère telle, qu'il n'en a jamais ressenti de semblable.

—M. de Mardor ne connaît pas encore la moitié de mes splendeurs et de mes talents; il les apprendra peu à peu, je n'en doute pas. Votre chien est vaincu à la première lutte; n'oubliez pas que si jamais nous en avons une seconde, elle finira par la mort de l'un de nous. Je vous laisse à deviner qui sera la victime.

Et la mélodie se fit entendre suave et rêveuse. Andrée songeait, en l'écoutant: comment le caractère céleste qui peut faire ainsi rêver sous des accords si expressifs est-il en même temps assez cruel pour frapper un animal aussi fidèle que le pauvre Maph?...

Tout le voisinage accourut pour voir Mme de Mardor, ou, pour me servir du mot consacré en pareil cas, vint lui rendre visite, et si le seul désir, la seule volonté eussent eu le pouvoir de faire évanouir le bonheur, la vie de la nouvelle châtelaine eût été bientôt empoisonnée, tant des formes banales de politesses de salon couvrent souvent d'envie et de haine!

Robert de Mardor était dans le pays un homme trop considérable, les grandes familles avaient trop longtemps espéré qu'il épouserait une de leurs héritières pour qu'on lui pardonnât son mariage précipité avec une étrangère.

Que de dîners lui avaient offert des mères jalouses d'établir leurs filles; que de fois les mazamas de la petite ville voisine avaient été mis au pillage pour inventer une toilette qu'elles jugeaient capable d'attirer l'attention de Robert et de fixer son choix. Toilette fanée le lendemain, et qui, le plus souvent, n'avait pas été remarquée, ou n'avait provoqué chez lui qu'un sourire de dédain; que de dettes les pères ambitieux et complaisants avaient contractées sur le dire de leurs épouses que bientôt M. de Mardor en demanderait, et qu'alors on diminuerait les dépenses jusqu'à ce que!... jusqu'à ce que un autre millionnaire apparût de nouveau à l'horizon, et auquel on tâcherait de faire épouser la fille cadette. Et la fin de tous ces rêves, de tous ces calculs était qu'un beau matin Robert était parti pour Paris, où il avait épousé..., une femme de rien.

Ils vivaient tous lorsqu'on sut l'arrivée de Mme de Mardor. Ils vivaient près à l'accabler de leurs dédains, prêts à faire comprendre à son mari la faute qu'il avait commise. Mais à peine étaient-ils depuis une minute en sa présence, qu'avant même d'avoir pu arborer leur drapeau, ils criaient "grâce" du plus profond de leur âme.

Elle fut impitoyable, et leur fit sentir à tous qu'elle était bien loin de reconnaître leur supériorité; elle se montra parfaitement à l'aise, et l'indifférence qu'elle opposa à leurs attaques les blessa plus profondément que n'eussent pu le faire les plus dures paroles. L'un d'eux eut la fatale idée d'entamer le chapitre musique, espérant que la pensée des brulés qui avaient couru sur sa position la rendait plus humible; mais elle les battit complètement sur ce terrain et les rallia de la façon la plus complète. De sa voix claire, vibrante, sonore, qu'on pouvait entendre d'une extrémité à l'autre du salon, elle se mit à raconter quelques épisodes de sa vie passée, et entre cette récite de ce genre, les insolentes allusions qu'elle avait faites comme professeur de piano dans les familles de *parvenus*, ce qui fut d'un effet saisissant.

Une grande femme sèche et raide, fille d'un duc et femme d'un comte, venait lui donner une leçon d'humilité. Elle entama une longue conversation remplie d'allusions perfides sur les mésalliances, les inégalités sociales et la rigueur que devaient apporter les personnes de haute naissance à bien choisir leurs relations dans le monde. Elle y mit tout le fiel que peut projeter la sottise unie à la vanité blessée; mais elle fut forcée de baisser pavillon devant l'attitude victorieuse de sa belle ennemie. Elle la trouva bien mieux à l'aise qu'elle-même sur de terrain qu'elle avait l'habitude de fouler; et, autant d'éclat, elle l'entendit développer sa propre thèse avec une élévation d'idées et une hauteur d'appréciation tellement supérieures, qu'elle dût s'incliner devant ce professeur de nouvelle école.

Mme de Mardor resta, pendant cette bataille, gracieuse et charmante; elle mit tous ses hôtes mal à l'aise, mais elle le fit de la façon la plus courtoise; tous la haïrent; les traits les plus acérés s'émoussèrent sur cette surface unie et brillante qu'elle leur présentait; nul ne put découvrir le défaut de la cuirasse, et ils se retirèrent vaincus, la jugeant désormais inattaquable.

Cependant que devenait Andrée? Elle se sentait tris'e, découragée, lasse. Julien ne revenait pas, retenu à Paris, écrivait-il, par des affaires qui exigeaient impérieusement sa présence, et son frère n'était occupé que d'Irène.

Bientôt Mardor fut complètement transformé. Ce n'étaient que fêtes continuelles, bals, exhorsions, distractions de toute nature. Le vieux château devint le centre d'un mouvement inaccoutumé.

Le mois de novembre s'était écoulé au milieu de ces plaisirs et de ces coquetteries lorsque Julien arriva. Il avait été, lui dit-il, accablé d'ennuis, forcé de compulser d'anciens contrats, de produire de vieux titres, de revendiquer des droits qu'on lui contestait; mais tout était maintenant terminé et il espérait qu'elle lui pardonnerait son tardif retour.

—Et comment trouvez-vous votre belle-sœur, je n'ai pas encore songé à vous en parler! demanda-t-il après une demi-heure de causerie.

—Julien, elle est incompréhensible, complétement incompréhensible pour moi, répondit Andrée en se levant et demeurant d'un air pensif auprès de la cheminée, les mains jointes devant elle.

—Comment, qu'a-t-elle de si extraordinaire?

—Oh! rien d'extraordinaire; elle est parfaite de manières et de distinction; elle ne manque à rien, et si on fait abstraction de la détermination qu'elle a prise de commander d'une façon absolue dans la maison, elle est tout ce qu'une belle-sœur doit être.

—Et comme épouse?

—Ah! fi, Julien, mon esprit se perd. Si elle aime Robert, elle se comporte exactement comme elle le fait, et cependant...

—Et cependant?

—Je ne crois pas qu'elle l'adore. Pourtant, parfois, elle s'agenouille devant le fauteuil dans lequel il est assis, incline sur ses genoux sa gracieuse tête; par fois, elle s'assied sur l'herbe, à ses pieds; elle l'accompagne jusqu'au milieu de l'avenue lorsqu'il est obligé de faire quelque course à cheval; elle fatigue, à le suivre dans les champs labourés, ses pieds mignons; elle soigne son chien favori qui est blessé l'autre jour à la chasse et lorsqu'il est absent elle n'a pas, jusqu'à son retour, un seul moment de repos. Eh bien! malgré tout cela, je doute de la sincérité de son amour.

—Dieu du ciel! s'écria Julien se levant vivement, que voudriez-vous qu'on fît de plus? En vérité, elle fait tout cela, le fait-elle? Ah! c'est mal de...

—Attendez, reprit Andrée l'interrompant, que vous l'ayez vue et vous pesiez alors comme moi. J'ai la parfois dans ses yeux, à des moments où elle ne croit pas que j'observe leurs brillants éclairs, et... ils m'ont appris à douter de son amour pour mon frère.

—Vraiment!

—Ils ont un double regard; ce sont les yeux les plus délicieux qu'il y ait au monde, Julien, vous en ferez l'expérience, même si je vous prévients contre eux. Quelque reine d'Orient a dû regarder de cette façon le serpent prêt à la piquer, et le serpent a reculé, foudroyé par l'expression étrange de ce regard, qui se retrouve dans les yeux de Mme de Mardor.

—Allons, reprit Julien en se levant, venez; j'ai hâte d'être présenté à votre belle-sœur.

V

—Madame de Mardor est "sortie avec Robert, dit négligemment la jeune fille; mon frère a voulu qu'elle essayât aujourd'hui Eram — Eram, le beau cheval qu'il me destinait; vous connaissez Eram, n'est-ce pas Julien?

—Ce bel animal au poil brun qui a une tache blanche à la jambe de devant?

—Oui; il est parfait pour une femme.

—Elle doit être superbe à cheval, dit Julien vivement. Allons dans l'avenue pour les voir revenir.

—Comment savez-vous qu'elle doit être superbe?

Si Andrée eut observé son fiancé quand elle lui posa cette question, elle aurait pu voir sur son visage l'air embarrassé d'un homme à qui une parole imprudente vient d'échapper; Julien réfléchit un moment et répondit:

—Je puis en juger d'après ce que vous m'avez dit de sa beauté; des femmes laides semblent belles à cheval, celles qui sont jolies paraissent divines.

—Nous les verrons très bien de cette fenêtre, Julien, répondit Andrée. L'idée de m'exposer au froid pour les voir passer comme un fugitif rayon, car c'est tout ce que nous pourrons distinguer en allant dans l'avenue, ne me sourit nullement. Mme de Mardor est trop bon juge des effets que peut produire une présentation précipitée, elle ne le voudrait pas la hasarder.

—Andrée, reprit Julien en se rapprochant tout à coup de la jeune fille et en passant une main caressante sur ses cheveux—caresse si étrangement douce pour une femme de la part de celui qu'elle aime—Andrée, j'ai l'intention d'abandonner Berque pendant quelque temps, et si vous ne vous y opposez pas, nous voyagerons plusieurs année en Italie.

—Tout ce qui vous plaît me plaît, dit la jeune fille d'un ton joyeux. Vous me trouverez toujours prête à vous suivre, en tout lieu, Julien, Mais n'est-ce pas une résolution bien soudaine?

Il répondit qu'il y songeait depuis longtemps déjà. Un silence suivit, un heureux silence de la part d'Andrée. Un moins, car elle se laissait aller aux pensées que cette proposition avait fait surgir dans son esprit.

Vivre sous le beau ciel de l'Italie avec l'homme qu'elle aimait, non, Andrée ne demandait rien de mieux. Jamais espérance plus douce n'avait rayonné dans son esprit.

Bientôt un bruit de chevaux marchant d'un pas rapide vint frapper leurs oreilles et Andrée fit remarquer à Julien que sa prophétie était juste: Mme de Mardor était superbe.

Julien se tenait dans la salle où elle devait d'abord entrer; il était là, debout, le dos tourné à la fenêtre, une main s'enfonçant dans son habit et allant s'appuyer sur son cœur.

Andrée ne vit pas l'expression singulière de son visage.

Mme de Mardor entra, elle marchait avec sa grâce habituelle, son beau visage resplendissant de fraîcheur, et lorsqu'elle eut fait un pas ou deux vers Julien, elle s'arrêta, le regarda, et ne put retenir un mouvement de surprise. Celui-ci avait repris, dès qu'il avait vu Irène, le calme digne et respectueux du gentilhomme que l'on présente à la belle-sœur de sa fiancée.

Si rapide qu'eût été ce regard d'Irène, si vivement qu'il eût été réprimé, Andrée aurait donné une année de sa vie pour ne pas l'avoir saisi au passage. Ne prévoyait-il pas qu'elle et Julien s'étaient déjà rencontrés? Avec l'orgueil, l'intrépide honnêteté de sa nature, elle résolut de savoir ce que cela voulait dire.

*(A continuer.)*

## LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,363 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt-cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac; à 36 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melasses et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation, en plus des droits actuellement conditionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tous le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des matras, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur la sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des droits dûs sur droit imposé sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront payés. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction de dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et en transit, ou trouvée en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et ces magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à lisiter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargnes ou de l'enregistrement des sommes verbi

## NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux statuts de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 29 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel sur le valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit au plus tôt remise au passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE.)
Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.
STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glascow, Belfast et les relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Havre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les ménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer. Excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont des meilleures sortes tous les rapports, pour la Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

N. B.—Billets, traites, etc., aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.
17fév—1an

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, en marcheur et à bonne pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour revenir au mouvement de surprise. Celui-ci avait repris, dès qu'il avait vu Irène, le calme digne et respectueux du gentilhomme que l'on présente à la belle-sœur de sa fiancée.

Si rapide qu'eût été ce regard d'Irène, si vivement qu'il eût été réprimé, Andrée aurait donné une année de sa vie pour ne pas l'avoir saisi au passage. Ne prévoyait-il pas qu'elle et Julien s'étaient déjà rencontrés? Avec l'orgueil, l'intrépide honnêteté de sa nature, elle résolut de savoir ce que cela voulait dire.

*(A continuer.)*

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,363 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt-cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac; à 36 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melasses et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation, en plus des droits actuellement conditionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tous le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des matras, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur la sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des droits dûs sur droit imposé sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront payés. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction de dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et en transit, ou trouvée en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et ces magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à lisiter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes verbi

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de la jetée du débarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 6 février.
AMERIQUE, Poussin, samedi, 20 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $140 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $29 avec aménagements hors ligne et sont le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BERIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRANDJEAN, Agent,
Rev—418 Gaillar Court, Lestre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Hambourg.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous—
De Brême. de la Nile-Orléans.
Hannover.. 2 fév. environ 5 mars
Franckfort.. 15 mars " 19 avril
Hannover.. 12 avril " 17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et la poste.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 35 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $35 en or.
Entrepont..... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés

La compagnie se réserve le droit de changer ou retirer ces steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 62 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
DORETHEA,
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 2 mars à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3½ pour cent.
Passage.....$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret et passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 61.
Mai—1an

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Deuxième—Acc.

A dater du 7 DECEMBRE, le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira,
du pied de la rue Bienville, à 7, 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 4 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST,

Via Louisville, Via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U
Les trains arrivent à quelques pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

| Départ. | Arrive. |
|---|---|
| Express.....7.30 A. M. | Express.....10.30 A. M. |
| Mail.....5.00 P. M. | Express.....9.30 P. M. |

Chars pullals de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement entre Atlanta et New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au Bureau de la Compagnie, coin du Camp et Commune, en face du City Hotel.
NORMAN JONES,
Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST.
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,
CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:

| Départ. | Arrive. |
|---|---|
| Express.....7.30 A. M. | Express.....10.00 A. M. |
| Mail.....5.00 P. M. | Express.....9.30 P. M. |

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.
NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21 Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion du matin, aller et retour, le même jour, 75 cents. Pour stations au-dessous de 12 ans.....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

| Départs de la ville. | | Départs de Lake. | |
|---|---|---|---|
| 6 heures | A.M. | 7 heures | A.M. |
| 8 " | " | 9 " | " |
| 10 " | " | 11 ½ " | " |
| Midi | " | 1 ½ " | P.M. |
| 2 " | P.M. | 3 ½ " | " |
| 4 " | " | 5 ½ " | " |
| 6 " | " | 8 " | " |

Tous les Dimanches un train partira de a ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Carrollton.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

| DEPARTS. | ARRIVERS. |
|---|---|
| Express.....7.20 A. M. | Express.....12.30 A. M. |
| Mail.....5.30 P. M. | Mail.....10 01 A. M. |
| | Express.....3.40 A. M. |

Le train d'après-midi partira à 3.40 A. M, et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 23 de la rue du Champ, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago M.R. Co. (Great Jackson Route.)

(Grand Challoge street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

| DEPART. | ARRIVE. |
|---|---|
| Express.....7.20 A. M. | Express.....12.30 P. M. |
| Mail.....5.30 P. M. | Express.....10 01 A. M. |

The accomodation train depart on SATURDAY at 3.40 A. M. and arrive SUNDAY at 9.15 P. M.

PULLMAN'S PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 23 Camp street, corner Common.
R. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, A SIX HEURES A. M. et se rendra au CONVOI DES MARCHANDISES qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafitte-ville et Lockport, sera transporté sur taux de bateau à vapeur POULLOTE-le rouge.

Le fret pour tous les points du l'Atchafalaya et le Teche, au-delà de Morgan City, est reçu pour le moment. Des connaissements pour ces sur marchandises expédiées pour ces points seront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial aux chargeurs, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "communication" seront accordés à ceux qui expéditeront que par ce chemin de fer.

Les que le fret est promptement expédié il doit être délivré avant 2 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.
JOHN. PANDELY,
Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Magazine et Carondelet.
Il ne sera pas reçu de fret après 2 heures.
Wharf..... CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Bureau du New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux mille actions qui doivent être émises d'après les articles de consolidation; à refoé de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de trois des actions actuelles de cette compagnie aura droit à une nouvelle action dont il devra être payé vingt pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.
C. C. LEWIS.
jan—1an Sec